



DOSSIER

COOPÉRATIVES, UNE RÉPONSE À L'UBÉRISATION ?

L'économie collaborative devrait représenter un demi-milliard d'euros en Belgique d'ici 2020 d'après les résultats d'un rapport du Bureau d'études Idea Consult, soit une hausse de 500 % par rapport à l'année 2016 où elle représentait 100 millions d'euros. Mais depuis quelques années, de grandes entreprises (baptisées de l'ubérisation) ont phagocyté cette belle idée de vouloir partager entre particuliers, les biens et les savoirs. Leur but ? Réaliser d'immenses profits tout en détruisant les droits des travailleurs et en éludant l'impôt. Face à ces acteurs, les coopératives, un modèle toujours d'actualité, remettant la démocratie et les travailleurs au centre de l'entreprise, ont-elles leur mot à dire ?

Reporters / Abaca

DOSSIER

PEUT-ON UBÉRISER UBER ?

Alors que débat autour du statut des coursiers à vélo fait rage, des coopératives belges tentent de se faire une place sur le marché de la livraison à vélo. Existe-t-il une alternative éthique à Uber et son modèle ?

Julien Collinet

Bruxelles, un soir de novembre. Dans la nuit sombre, sous une pluie battante, Camille, une étudiante de 21 ans, gravit la longue côte de la chaussée d'Alsemberg sur un VTT démodé. L'absence de phare la rend invisible aux nombreux automobilistes. Dans son dos un imposant sac cubique contenant deux hamburgers et des canettes de soda destinés à un appartement de la place Albert. On les a vu se démultiplier à Bruxelles, Liège, Gand ou Anvers il y a quelques mois. La promesse de ces coursiers à vélo : livrer chez vous en quelques minutes des plats vendus dans des restaurants, commandés sur votre smartphone, pour une livraison (quasiment) gratuite.

Hormis la pénibilité inhérente au métier, le statut de ces livreurs à vélo fait froid dans le dos, la précarité étant le maître mot. Comme indépendants, leurs employeurs Deliveroo ou Uber eats ne leur offrent pas de contrat de travail, ils ne bénéficient d'aucune protection sociale : pas de droit aux allocations chômage, pas de congés payés, les éventuelles périodes d'arrêt maladie ne sont pas indemnisées et ils ne sont surtout pas couverts pour les accidents de travail qui peuvent être fréquents lorsqu'on est lâché dans la jungle de la circulation bruxelloise.

Ce sont pourtant des employés juge Martin Willems, secrétaire de la Centrale nationale des employés (CNE). Ils exécutent les ordres de leur employeur, avec les outils de leur employeur : une casquette, un sac ou une veste siglés du logo de l'entreprise. Depuis 2016, la coopérative Smart pouvait agir comme une béquille pour ces coursiers. Smart avait à l'époque signé un protocole avec les deux entreprises actives sur le secteur : Deliveroo et Take eat easy (tombé depuis en faillite). Le statut d'employé-indépendant offert par Smart leur permettait d'acquiescer les bases d'une protection sociale. Ce n'est pas notre cœur de métier où l'on salue des travailleurs autonomes. Hors les coursiers sont extrêmement subordonnés, ce sont les nouveaux prolétaires raconte Sandrino Graceffa, directeur. Mais des membres de Smart ont commencé à travailler pour Deliveroo ou Take eat easy en plus de leur activité habituelle. Ce n'était pas l'idéal, mais cela permettait d'améliorer leur statut. Ils étaient auparavant rémunérés en dessous des minimas légaux. Il fallait donc le faire. Selon les statistiques de la coopérative, 3 800 coursiers sont passés par Smart. Ce rapport de force a permis de mettre en place des conditions, notamment un défraiement (partiel) des frais professionnels, mais surtout une rémunération horaire et non à la course et un engagement minimum de 3h consécutives.

Deliveroo précarise un peu plus ses coursiers

Mais au mois d'octobre, patatras, Deliveroo annonce vouloir rompre l'engagement signé avec Smart. La rémunération horaire (de 11 à 9,49 €/h soit le minimum légal) est supprimée et remplacée par une rémunération à la commande de 7,25 € par course (5 € pour les étudiants). La garantie d'être rémunéré pour 3h au minimum est elle, abandonnée. Un coursier pourra ainsi ne pas gagner un seul euro sur son temps de travail s'il ne reçoit aucune commande. Selon Deliveroo, les coursiers pourront désormais livrer 2,2 commandes par heure (...) sous le nouveau modèle, ils gagneraient jusqu'à 16 € par heure, ou 11 € par heure s'ils sont étudiants indépendants. Un constat qui n'est pas partagé par Jean-Bernard, coursier. Il a calculé de son côté la différence en se basant sur son total de courses effectuées sur l'année écoulée. J'ai livré 4750 commandes en un an. Avec l'ancien accord et mon statut Smart, je gagnais un peu moins de 1400 € net par mois pour 40 heures par semaine. Avec la nouvelle formule, je vais me retrouver à 955 € net mensuel.

Arnaud Barbier, un étudiant, conteste le nouvel accord, mais se dit satisfait de travailler pour Deliveroo. En tant qu'étudiant via Smart, je pouvais gagner entre 900 et 1000 € par mois pour 20h par semaine. La flexibilité offerte par ce job est appréciable. Mais s'il continue aujourd'hui de travailler avec cette entreprise, il a créé il



Montant d'impôts payés en Belgique : 0 €

Le leader de la location entre particuliers possède son siège social en Irlande. Airbnb est valorisée à 31 milliards \$.

UBER

Montant d'impôts payés en Belgique : 44 000 €

Uber possède une filiale à Amsterdam. Les impôts payés ne correspondent qu'aux frais salariaux. L'entreprise est pourtant valorisée à 68 milliards \$.



Montant d'impôts payés en Belgique : 0 €

Deliveroo réalise des pertes supérieures à son chiffre d'affaires.



y a un an Molenbike, une coopérative de coursiers à vélo avec cinq autres fondateurs afin de proposer un autre modèle. Comme toute société commerciale on est là pour faire de l'argent, mais avec une finalité sociale explique Raphaël Arnould, co-fondateur. À l'inverse, de ces boîtes qui n'ont aucune considération pour leurs travailleurs, on veut remettre le coursier au centre de la structure. Dans une coopérative, c'est tout de même la personne la mieux placée pour prendre une décision. Bien sûr tout cela répond à un marché, mais les protections sociales ne doivent pas s'effondrer pour autant. On veut montrer que c'est possible de rendre la livraison à vélo économiquement viable, tout en payant correctement les gens.

Pour l'heure, Molenbike n'effectue que des courses de commerçant à commerçant. L'entreprise travaille donc avec des colis plus volumineux que ceux de Deliveroo ou Uber eats. La coopérative utilise donc des vélos-cargo et cela a un coût. L'outil de travail n'étant évidemment pas, chez eux, à la charge du travailleur. Le prix d'un cargo de base c'est 1800 €, 6000 € pour transporter des gros colis et 15 000 € pour faire du froid. Encore balbutiante, Molenbike avait signé un contrat important avec Farm, une coopérative d'alimentation possédant cinq magasins en Région bruxelloise. Farm a récemment rompu le contrat, rendant la coopérative de coursiers un peu plus instable. Pour ces petites coopératives débutantes, la recherche de capital est ainsi essentielle. Alors que Deliveroo a levé cet automne 385 millions € en un claquement de doigts et est désormais valorisé à 2 milliards de dollars, Rayon9, une coopérative de coursiers liégeoise a réussi à réunir, en comparaison, 58 000 € grâce à une centaine de coopérateurs. Nous n'avons aucune ambition de gigantisme se défend Benoît Renard l'un des membres fondateurs. On fait avant tout de l'alimentaire, mais surtout du bio, dans des circuits courts et avec de petits artisans, même si cela nous arrive de faire du dernier kilomètre pour Amazon. C'est discutable de travailler pour une entreprise comme celle-ci, mais on a besoin de vivre et cela fait toujours une camionnette en moins dans le centre-ville de Liège. Cela répond à notre objectif écologique avant d'être financier.

Demain, tous serveurs ?

Pour l'instant l'entreprise liégeoise n'emploie qu'un coursier à mi-temps, mais s'oblige à lui assurer un statut salarié. J'ai un regard féroce sur les entreprises de l'ubérisation. Au-delà du statut de ces travailleurs qui sont les esclaves du XXI^e siècle, l'activité est très critiquable. Que les gens prennent l'habitude de

se faire livrer un repas chez eux, socialement ce n'est pas super, mais surtout quel rapport cela entraîne-t-il avec les livreurs qui peuvent être considérés comme des serveurs ?

L'arrivée de ces nouveaux acteurs à l'image de Uber ou Airbnb est souvent présentée comme une démocratisation des services. Un taxi, ou un logement à l'étranger deviendrait dès lors accessible au plus grand nombre et ne serait plus réservé à une seule élite économique. Pourtant, pendant que ces géants de l'économie collaborative bousculent et bradent la valeur du travail, il se révèle que ceux qui en profitent sont les catégories sociales les plus élevées et les plus éduquées. Une étude¹ réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, un établissement public français, démontrait que les utilisateurs de VTC (Uber ou similaires) étaient pour 75 % des cadres supérieurs ou des chefs d'entreprise alors que cette catégorie représente moins de 25 % de la population française. D'après le journal Le Monde², les chauffeurs eux, sont pour 50 % issus des quartiers populaires, là où le chômage est supérieur à 15 %. Toujours selon le quotidien français, un chauffeur Uber, une fois soustrait les frais liés à son véhicule, les taxes et la commission de 25 % ponctionnée par Uber, peut espérer un famélique revenu de 497 € par mois pour 40h de travail par semaine et 1323 € mensuels pour 60h/semaine.

Les utilisateurs de Uber font partie des catégories sociales les plus aisées.

Un algorithme gratuit pour les coopératives

Alors ces coopératives peuvent-elles réellement concurrencer les ogres de l'ubérisation ? Pour Stéphane Boulanger, directeur de Febecoop Wallonie-Bruxelles, une association travaillant à la diffusion des principes collaboratifs, l'opportunité est de remettre les acteurs directs comme les coursiers au centre du jeu et qu'ils soient propriétaires de leur outil de travail. Stockys en est un parfait exemple. Cette banque d'images en ligne coopérative réunit 850 photographes. Trois années après son lancement, alors que le marché semblait moribond, la coopérative dégageait un chiffre d'affaires de 7 millions \$. Jean-Philippe Lens, à l'origine de Topino, une coopérative alimentaire, estime lui que les coopératives font souvent l'erreur de ne miser que sur l'éthique auprès des consommateurs, nous les premiers. Il faut également être attractifs en terme commercial, en offre de services.

L'un des principaux avantages en effet vanté par les utilisateurs de Uber ou Deliveroo, réside en leur facilité d'utilisation grâce à des applications numériques efficaces que ne peuvent s'offrir de petites structures. Récemment, Molenbike et Rayon9 ont été contactés par CoopCycle. Ce projet rêve de faire la nique aux

géants du web et propose un logiciel similaire. L'action se veut avant tout politique et dénuée de tout intérêt financier, elle est donc proposée totalement gratuitement aux coopératives de coursiers. C'est une licence open source, mais qui n'est pas libre. On ne veut pas la donner à tout le monde. Pour l'utiliser il faut que cela corresponde à nos valeurs et donc être une coopérative explique Kevin Popelr, l'un des 13 fondateurs. Tous se sont rencontrés lors du mouvement social Nuit debout à Paris. Si les coopératives belges approchées réfléchissent pour l'instant à comment elles pourraient utiliser cet outil, une coopérative est déjà en train de la tester à Toulouse avant d'être opérationnelle à la fin de l'été prochain. Par rapport au modèle aujourd'hui dominant, on économiserait les 30 % de commission ponctionnés par les entreprises. Restaurateurs et livreurs seraient gagnants. À long terme, on souhaiterait mutualiser les coûts et les valeurs. La food tech n'est qu'une porte d'entrée, il est possible de développer CoopCycle pour l'ensemble des services à la personne. L'idée c'est de réinstaurer un régime et un cadre social là où Uber et les nouvelles lois travail mises en place en Europe le détruisent. Toutefois, concurrencer Deliveroo ne se fera pour ses fondateurs que grâce à l'appui des pouvoirs publics. Sans un soutien politique, nous serons trop faibles. Des contacts ont déjà été établis avec des communes de la région parisienne, pour devenir des villes anti-Uber comme vous l'avez initié en Belgique avec les villes anti-Ceta conclut Kevin Popelr.

Les pouvoirs publics ont-ils leur mot à dire ?

Sur ce point, les politiques belges semblent plutôt conciliants avec les acteurs de l'économie collaborative. Auparavant réservé aux prestations artistiques occasionnelles, le régime des petites indemnités permet de défiscaliser (et donc d'y exclure les droits sociaux) certains revenus. Hors, le gouvernement fédéral compte étendre ce régime à tous les échanges entre particuliers, donc à

Airbnb ou Uber et ce, dans une limite de 6000 € par an. Didier Gosuin, le ministre (DéFi) de l'économie et de l'emploi de la Région bruxelloise tente depuis quelques mois de monter au créneau sur ce sujet. Si sous des chemins collaboratifs, le but est de détricoter le statut du travailleur et d'éviter l'impôt on ne va pas dans un sens positif affirme-t-il. Ce n'est pas acceptable qu'ils ne paient pas d'impôts (voir tableau p. 5), c'est une question d'équité fiscale. On est dans un État de droit, toute entreprise qui fait des profits doit payer des impôts. Pourtant, les mesures de la Région bruxelloise sur le sujet sont plutôt timides. Paris vient par exemple de limiter le nombre de nuitées possibles par Airbnb pour un propriétaire à 120, Londres fixe de son côté un plafond à 60 nuits, Amsterdam et New-York à ... 30. Depuis 2016, à Bruxelles, les hébergements doivent s'inscrire auprès de l'administration et s'acquitter d'une taxe de 3 € par nuit et par chambre. Mais en réalité pour les 7 000 hébergements en location dans la capitale, seuls une centaine de loueurs auraient effectué les démarches, selon le journal La Dernière Heure. La Région peine à effectuer les contrôles nécessaires, Airbnb refusant de partager ses données avec l'administration. Les pouvoirs publics ont pourtant les moyens pour faire pression sur les géants du numérique. En Hongrie, face à des lois contraignantes et des contrôles intensifs, Uber a tout simplement décidé de... quitter le pays. ■

1. Etude sur les différentes formes de voitures de transport avec chauffeur (VTC) Juin 2016, Ademe http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-differentes-formes-voitures-transport-avec-chauffeur-vtc_rapport.pdf
2. Qui sont les chauffeurs Uber ? www.lemonde.fr



Un peu partout en Europe, comme ici à Paris, des mouvements de chauffeurs de taxi se sont formés pour protester contre l'arrivée d'Uber.

LE B.A-BA DE LA COOPÉRATIVE

On compte aujourd'hui en Belgique, plus de 25 000 sociétés coopératives. Pourtant, derrière ce chiffre, peu d'entre elles répondent réellement aux principes coopératifs. Mais concrètement, qu'est ce qui différencie une coopérative d'une entreprise traditionnelle ?

Julien Collinet



Les tisserands de Rochdale, en Angleterre, souvent considérés comme fondateurs des principes du mouvement coopératif.

À la fin du XIX^e siècle, contrairement à l'immense majorité des autres pays dans le monde, la Belgique a mis en place une loi rendant très souple la création et le fonctionnement d'une coopérative sans vraiment se distinguer du statut d'une entreprise traditionnelle. Les principes de l'esprit coopératif, eux, devenaient optionnels. À tel point, que nombre de dirigeants ont été entraînés à ouvrir des sociétés sous ce statut. Le nombre de coopératives a explosé en Belgique, mais en n'ayant de coopératif que le nom.

Pour remédier à cette ambiguïté, a été créé en 1955 le Conseil national de la coopération (CNC), qui certifie les sociétés réellement coopératives. Sur les 25 000 coopératives belges, seules 600 sont reconnues par le CNC, soit moins de 2,5 %.

Pour être agréé par cette institution, il faut répondre à des principes qui reprennent globalement ceux édités par les tisserands de Rochdale. Mal rémunérés, soumis à leurs patrons, ces 28 artisans avaient fondé en 1844 une coopérative considérée comme fondatrice du mouvement qui recense jusqu'à plus de 10 000 coopérateurs en 1880 :

- Une adhésion libre et volontaire

Quiconque peut devenir membre de la coopérative et personne ne peut y être contraint. Par exemple, les coopératives de coursiers Molenbike et Rayon 9 (voir article page 5) n'obligent pas leurs coursiers à devenir coopérateur afin de travailler dans leur structure.

- Un homme = une voix

À l'inverse du principe où une action représente une voix, la société coopérative garantit une gestion démocratique de sa gouvernance. Ainsi dans une société traditionnelle, s'il existe un actionnaire

majoritaire, ce dernier peut théoriquement avoir un pouvoir total sur l'entreprise et ses dirigeants seraient nommés pour répondre à ses exigences. Les petits actionnaires, n'ont, eux, en réalité aucun pouvoir. Avec le principe d'un homme égal à une voix, tous les associés ont une voix égale lors des assemblées générales quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent. Dans les critères du CNC, toutefois ce principe est quelque peu assoupli.

- Les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale

Le conseil d'administration a toutefois possibilité de nommer lui-même des administrateurs ou commissaires mais ceux-ci peuvent être révoqués par l'assemblée générale des coopérateurs.

- Les dividendes sont limités

Afin que l'entreprise ne rentre pas dans une course effrénée au versement de dividendes, ceux-ci sont limités (actuellement à 6 % du montant de la part sociale en Belgique). Le but est également de ne pas fragiliser l'avenir de l'entreprise en voulant à tout prix rémunérer l'actionariat. Les entreprises du Bel 20 ont, elles, distribué plus de dividendes qu'elles n'ont réalisé de bénéfices. À titre d'exemple, Engie, en 2016 affichait un bénéfice de 163 millions d'euros, tout en reversant 3,16 milliards à ses actionnaires, soit 1935 % fois plus.

- Les administrateurs ne sont pas rémunérés

Contrairement à la société coopérative intercommunale (mais qui ne répond pas aux principes du CNC) ... Publinfin.

Pour Jacques Defourny (voir interview-ci contre), la coopérative est en résumé une entreprise créée par des membres qui en sont aussi les principaux usagers, ou les principaux travailleurs. Ses membres sont là pour utiliser les biens ou les services produits par la coopérative. En tant que sociétaire, ce sont eux qui ont le pouvoir de gérer la coopérative et éventuellement de se partager une partie des bénéfices dans une logique non capitaliste. En fin d'année, les coopérateurs peuvent se dire, si on a réalisé de bons bénéfices, on peut ristourner une partie du prix payé aux membres fidèles. C'est entre autres le cas dans les coopératives d'énergie, éoliennes notamment. ■

LA GÉNÉRATION Y VEUT DONNER UN SENS À SON TRAVAIL

Jacques Defourny, économiste, est directeur du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège et l'un des spécialistes en Belgique des entreprises coopératives. Interview.

Propos recueillis par Julien Collinet

Assiste-t-on à un regain d'intérêt autour du modèle de la coopérative ?

On sent bien que l'indignation par rapport au capitalisme mondialisé est de plus en plus forte et finit par se traduire par la volonté de trouver d'autres formes d'entreprises. Il a d'ailleurs été démontré que suite à la crise financière, les coopératives avaient été plus résilientes que les autres sociétés, car elles étaient moins exposées à la spéculation. En Wallonie, la Sowecsom assure leur promotion autour du programme Braserio qui renforce les fonds propres des coopératives naissantes. Mais avant tout, ceci est possible car l'on voit naître de plus en plus d'initiatives entrepreneuriales dans des tas de domaines allant de l'éolien aux circuits courts, ou dans le secteur culturel. Le tout, dans une dynamique certes marchande, mais où les fondateurs ne veulent pas créer une hiérarchie avec des détenteurs de capitaux et d'autres qui prendraient les décisions. Ils veulent garder la maîtrise de leur outil de travail. La coopérative permet également de garder l'essentiel des bénéfices quand il y en a, au service de l'entreprise.

« L'animation des coopératives peut s'étioiler lorsqu'elles se laissent séduire par les sirènes capitalistes »

Peuvent-elles survivre dans un marché toujours plus concurrentiel ?

Il y a de plus en plus de besoins à satisfaire de nature semi-marchande qui n'intéressent pas les sociétés de type capitaliste tant qu'elles ne sont pas sources de rentabilité rapide. D'autre part, le pouvoir public se voit contraint de réduire beaucoup d'initiatives d'intérêt général à



cause des diverses mesures d'austérité qui surgissent un peu partout en Europe. Si bien qu'il y a un espace où les coopératives peuvent jouer un rôle car elles ne sont pas en demande de rentabilité mais bel et bien d'équilibre financier. Elles créent des emplois maîtrisés et elles représentent des réponses souvent citoyennes.

Qui sont les acteurs de ces coopératives ?

Cette forme d'entrepreneuriat se retrouve notamment chez des personnes qui ont envie de donner un sens à leur vie professionnelle. Les générations X et Y (NDLR : nées après le baby boom) ne sont plus prêtes à vendre des journées de huit ou neuf heures de travail sans aucune quête de sens. Je dis aussi souvent à mes étudiants de ne plus tout attendre de la grande industrie ou du secteur public. On sent que les perspectives d'emploi des jeunes générations en Belgique francophone vont dépendre de leur énergie à la création d'entreprise, mais pas forcément au sens d'entreprise le plus classique du terme.

La France recense près de 3000 coopératives de travailleurs (SCOP), ce modèle est-il exportable en Belgique ?

Nous sommes dans une période où le chômage reste élevé et où l'initiative collective est plus que jamais une solution pour créer son propre emploi et en contrôler l'avenir. Pendant ce temps, les capitaux nécessaires pour créer une entreprise n'ont jamais été aussi faibles et les nouvelles technologies permettent énormément de choses. Je ne vois pas pourquoi la formule de la coopérative de travailleurs qui existe depuis 150 ans et qui est présente dans tous les pays du monde ne viendrait pas enrichir les manières d'entreprendre dans le paysage belge.

Quel est le risque inhérent aux coopératives ?

L'animation coopérative peut s'étioiler si elle n'est pas animée, encore plus si elle se bureaucratise. Cela est arrivé chez les coopératives qui se sont laissées séduire par les sirènes capitalistes. Bien souvent, elles avaient atteint des tailles tellement colossales que les membres n'avaient plus véritablement de lien d'affection et ont accepté de se laisser racheter, car on leur proposait de meilleurs prix pour leur part. Il faut se garder d'angélisme, le capitalisme percole par tellement de nos pores que nous en sommes tous un peu imbibés, ne serait-ce que lorsqu'on recherche le meilleur rapport qualité prix. ■